

## Ville de GENLIS

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

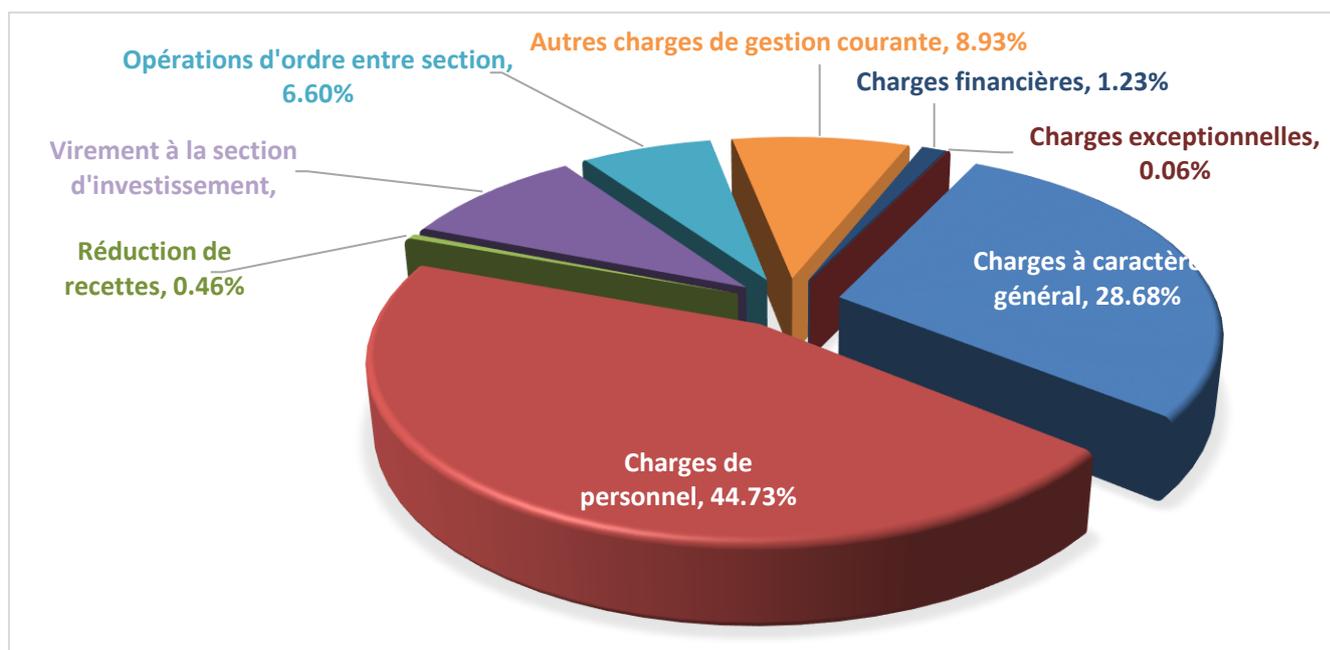
Le budget 2022 a été voté le 30 mars 2022 par le conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 février 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement avec les dépenses d'équipement.

## I – Section de fonctionnement

### A – Dépenses

Le budget primitif de la ville de Genlis est arrêté, en section de fonctionnement dépenses, à la somme de 5 010 673.87€ dont 466 989.67€ de virement à la section d'investissement et 330 560.00€ d'opérations d'ordre entre sections. Le montant des dépenses réellement affectées au fonctionnement de la commune est donc de 4 213 124.20€.



### 1. Charges à caractère général : 1 436 826.00€

Face aux hausses des énergies notamment du gaz en lien avec une crise géopolitique naissante entre l'occident et la Russie autour de l'Ukraine, le SICECO nous alerte d'une forte poussée des prix sur l'exercice 2022.



Pour préparer les budgets énergie 2022, le syndicat conseille à ses membres de **multiplier son budget gaz par 3**.

Afin de limiter cet impact, la commune demande aux associations et aux différents utilisateurs des bâtiments municipaux un comportement bienveillant. La ville a fait le choix de fermer plusieurs bâtiments tels que le Château ou encore les salles Prieur et Vanel. Les associations ont été consultées avant d'être relogées.

Face à cette crise énergétique inédite depuis le choc pétrolier de 1973, l'Association des Maires de France et l'association des petites villes de France tirent la sonnette d'alarme. En effet, ils estiment que dans un contexte de forte inflation, la hausse des prix des énergies n'est pas une bonne nouvelle dans le cadre de la relance de l'investissement locale. Un vœu a été voté à l'unanimité en ce sens lors

du Conseil Municipal du 23 janvier 2022 pour demander à notre gouvernement la mise en place d'une « dotation énergie » à destination des collectivités territoriales.

A noter, nous verrons cette année les effets budgétaires bénéfiques de l'extinction nocturne de l'éclairage public mis en place depuis octobre 2021 sur un tiers des points lumineux

Néanmoins, malgré ce contexte, **les propositions budgétaires 2022 sont en baisse de 5,64%** (-85 884 euros) par rapport au budget 2021.

## **2. Charges de personnel : 2 241 165.00 €**

Premier poste de dépense de fonctionnement de la collectivité, les charges de personnel sont évaluées à 2 241 165 €, en hausse de 2.37%.

Cette hausse apparait néanmoins en trompe l'œil puisque la masse salariale intègre le poste de cheffe de projet Petite Ville de demain qui est subventionné à hauteur de 75%. En tenant compte de ce subventionnement, l'évolution est alors d'1% par rapport à 2021.

## **3. Virements à la section investissement : 466 989.67 € contre 1 796 869.58€ en 2021**

L'inscription est moindre en 2021 par rapport à 2022. La commune a choisi de conserver son fonds de roulement afin de pouvoir emprunter et bénéficier de taux encore bas, une hausse est prévue par les banques centrales américaines et européennes.

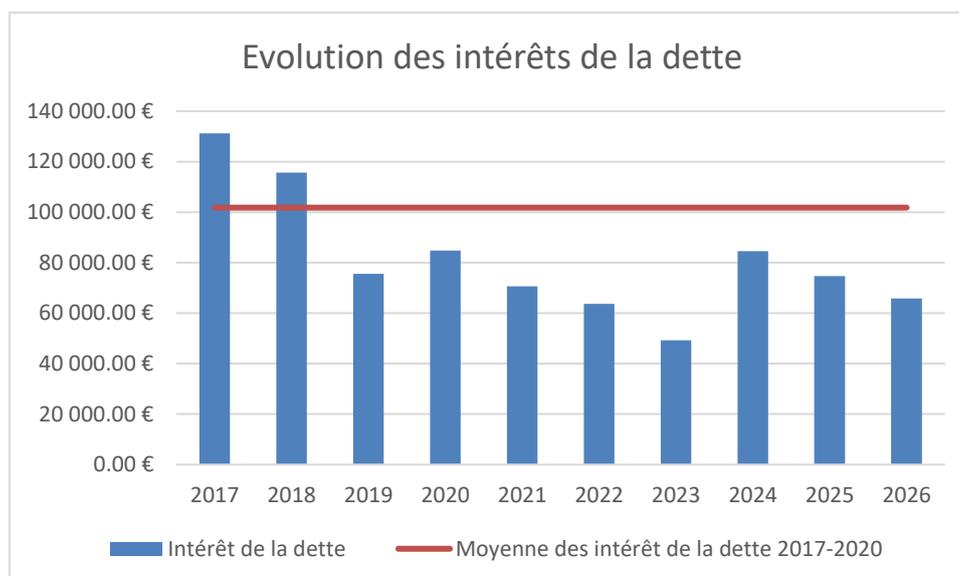
## **4. Opérations d'ordre : 330 560.00 €.**

## **5. Autres charges de gestion courante : 447 410.00 € contre 474 880.00 € en 2021**

Alors que la hausse des énergies pèse sur le budget de la commune, la municipalité entend maintenir le budget global des subventions aux associations à hauteur de 148 000 euros.

Enfin, il est à noter un maintien du montant de la subvention versée au CCAS (18 000 €).

## **6. Charges financières : 61 463.20 €**



Entre 2017 et 2020, les intérêts de la dette représentent en moyenne 102 000 euros par an. En 2022, les intérêts de la dette représentent 64 K€.

Concernant les charges financières, les prévisions 2022 baissent de 21,32% par rapport aux prévisions 2021 soit -16 658,56 €.

## 7. Charges exceptionnelles : 3 100 €

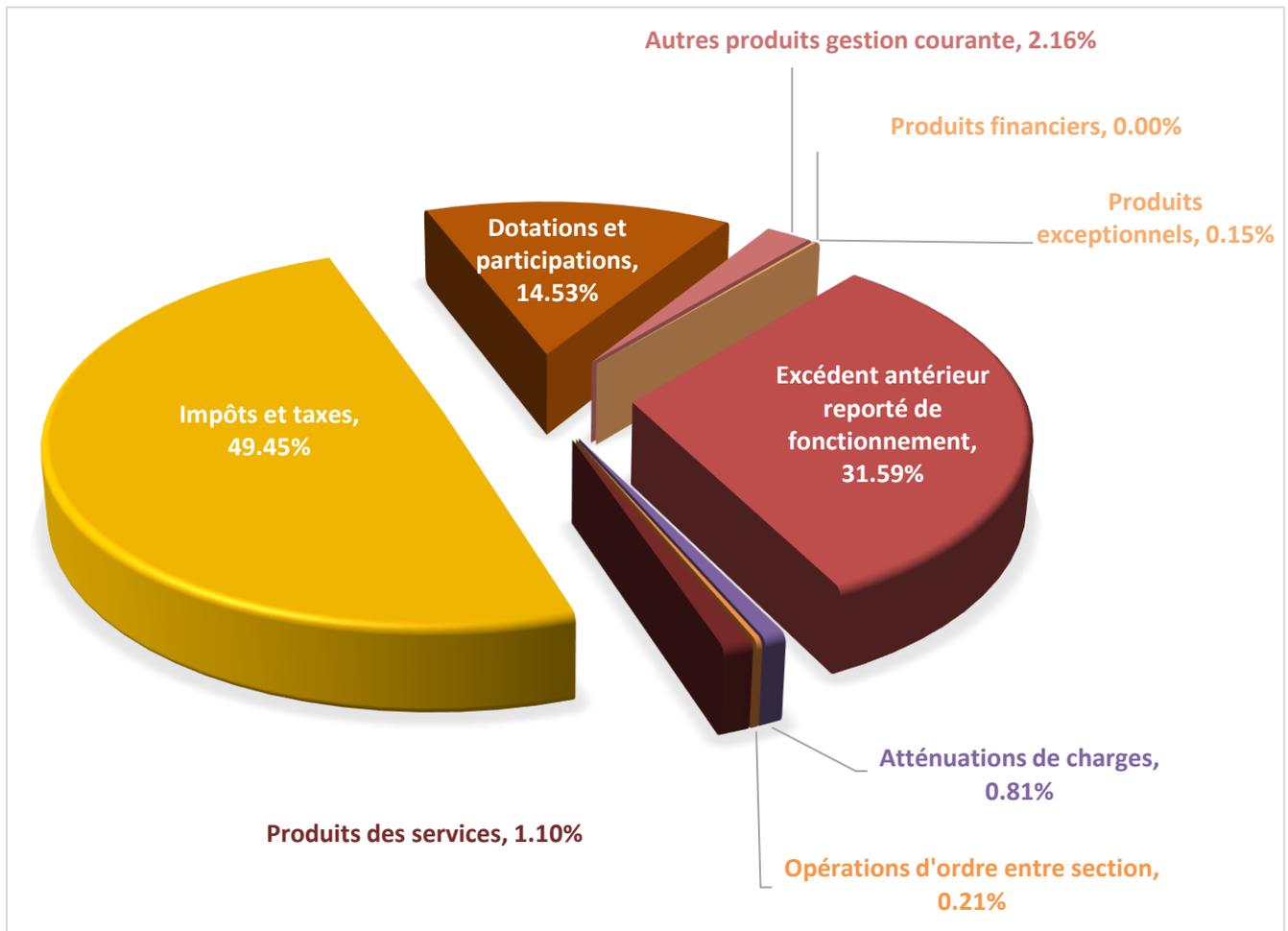
## B – Recettes

Le budget primitif 2022 de la ville de Genlis est arrêté, en recettes de fonctionnement à la somme de 7 448 443.64 € (supérieur au montant des dépenses). Compte tenu du montant de l'excédent antérieur reporté, soit 2 353 049.64 € et des opérations d'ordre entre sections soit 15 750 €, le montant des recettes réelles prévisionnelles affectées au fonctionnement de la commune est donc de 5 079 644.00 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

La commune respecte le principe de prudence dans le cadre de l'inscription de ses recettes



### 1- Dotations et participations :

L'Etat affiche une stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 26,786 milliards d'euros.

Cependant, certaines variables tels que la population évoluent. La péréquation verticale, mécanisme de solidarité, est régulièrement abondé par l'Etat (95 millions en 2022). Afin d'équilibrer l'enveloppe, l'Etat réalise des prélèvements sur la part forfaitaire de la DGF de certaine collectivité.

La commune de Genlis n'échappe pas à ce prélèvement qui n'est pas entièrement compensé par la hausse des dotations de péréquation.

Il est proposé d'inscrire 394 835 euros pour la part forfaitaire (-5%), 274 425 euros pour la DSR (+2%) et 34 290 euros pour la dotation nationale de péréquation (-6%).

Entre 2021 et 2022, la DGF passerait de 721 141 euros à 703 550 euros soit une baisse de 2,4%.

### 2- Impôts et taxes :

Fidèle à ses engagements, **la municipalité n'augmentera pas les taux de fiscalité dans la construction du budget 2022.**

La loi de finances pour 2022 prévoit une hausse des base 3,40%. D'après les états fiscaux communiqués par l'Etat, le produit de la fiscalité ménage s'élèverait à 2 101 211 euros.

Concernant les autres ressources fiscales, il est prévu :

- 150 000 euros pour les droits de mutation à titre onéreux correspondant à une partie des frais de notaire lors d'un achat mobilier ou immobilier ;
- 26 400 euros de taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- 4 600 euros pour les droits de place.

Sans nouveau transfert de compétence, l'attributions de compensation est stable (1 192 701 €).

Le Fonds national de garantie des ressources (FNGIR) est une nouvelle fois figé (208 480.00 €).

## **II – Section d'investissement**

### **A – Dépenses**

La section d'investissement dépenses est arrêtée à la somme de 3 648 710.02 € auxquels s'ajoutent 347 866.54 € de crédits reportés soit au total 3 996 576.56 €.

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 3 561 187.47 € ce qui fait de 2022 une année d'investissement.

- 1 Les équipements sportifs – vie associative : 28 061.82 € de report.**
- 2 Travaux hors programme : 11 357.50 € de crédits reportés**
- 3 Equipements administratifs : 10 006.45 € de crédits reportés**
- 4 Services techniques : 206 985.11€ de crédits reportés**
- 5 Travaux de voirie : 16 620.30 € de report**
- 6 Château : 54 000.00 € de report**
- 7 Vidéosurveillance, Sécurité, Police : 19 481.76 € de crédits reportés**
- 8 Opération Colruyt : 1 353.60€ de crédits reportés**

**9 Hors PPI : 422 783.48€ de crédits nouveaux.**

Ces crédits nouveaux concernent :

<b>Libellé</b>	
2 tondeuses Honda HRX537	2 600.00 €
20 Tables en plastiques	2 000.00 €
Abris bus	5 000.00 €
Aménagement de la plaine Patouillet	65 000.00 €
Bétonnière	1 700.00 €
Capteurs de CO <sup>2</sup> dans les écoles	3 255.00 €
Cylindre porte électronique pour le contrôle des accès	8 000.00 €
Découpeuse thermique	1 300.00 €
Divers mobiliers ECPO et Agora	4 380.00 €
Fourniture et pose d'un sol souple à la salle Rigoulot	4 500.00 €
Installation bâtiment modulaire pour les ateliers municipaux	35 000.00 €
Installations de portes sur divers sites	16 500.00 €
Matériel informatique pour les écoles et pour la maire	17 000.00 €
Mobilier	5 000.00 €
Mon projet pour la ville	50 000.00 €
Plan d'intervention améliorant la sécurité des bâtiments municipaux	2 000.00 €
Quai de déchargement AGORA	3 219.00 €
Radar cinémomètre	4 680.00 €
Révision du PLU	44 489.48 €
Signalétique	30 000.00 €
Sonorisation et écrans avec micro salle du conseil	2 000.00 €
Tiers lieux ECPO	44 500.00 €
Travaux collecte et infiltration des réseaux pluviales	25 000.00 €
Travaux sur le réseau d'éclairage public - SICECO	15 000.00 €
Tubes à sable armes à feu	660.00 €
Végétalisation du cimetière	20 000.00 €
Volets roulants Centre de jour	10 000.00 €

**10 PPI : 2 820 537.45 €.**

Ces nouveaux crédits concernent :

<b>Libellé</b>	
Audit énergétique ECPO	10 100.00 €

Etude avenue de Sprendlingen	70 000.00 €
Opération piste cyclable	655 713.00 €
Opération Quartier de la Vanoise	686 075.14 €
Opération rénovation thermique des bâtiments	67 600.00 €
Petite Ville de Demain	500 000.00 €
Réalisation d'un skate park	171 898.72 €
Rénovation des 8 logements de l'Ex-Gendarmerie	659 150.59 €

**11 Opérations d'ordre : 15 750.00 € de crédits**

**12 Dotations fonds divers – réserve : 5 000 €** (Provision pour dégrèvement et exonération de taxes)

**13 Emprunts et dettes assimilées : 384 639.09 €**

Cela correspond au remboursement du capital de la dette.

Le taux d'endettement de la commune est donc maîtrisé, notre capacité de désendettement étant de 2 années.

## B – Recettes

La section d'investissement recettes est arrêtée à la somme de 3 602 944.07 € auxquels s'ajoutent 393 632.49 € de crédits reportés soit au total 3 996 576.56 €.

Les principales recettes figurant au budget primitif 2022 concernent :

**1 Le virement de la section de fonctionnement : 466 989.67 €**

**2 Les opérations d'ordre entre sections : 330 560.00 €**

**3 Les dotations – fonds divers et réserve : 106 500.00 €**

- FCTVA	86 500.00 €
- Taxes d'aménagement	20 000.00 €

**4 Les subventions d'investissement**

Comme indiqué dans le DOB, la commune a déposé plus de 700 000 euros de subvention durant ce premier semestre 2022.

La commune pourra aussi compter sur 296 214.40 euros de subventions reportées.

**5 Dépôts et cautionnements : 2 680 €**

Ecriture comptable de retenue sur caution suite à une location.